
Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 14

Votants: 15

Séance du 25 mai 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-cinq mai l'assemblée régulièrement convoquée le 25 mai 2021, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Frédéric CHASSARD, Michel POUGHON, Muriel GOIGOUX, Didier BERGOGNE, François GEREMY, Agnès LEOTY, Jean-Louis GRAILLE, Joël RODDE, Dominique BOILOT, Benoît BRAJON, Gaëlle BRIONNET, Roland DUGAT, Emilie PEROL, Laurent JITTON

Représentés: Nicolas LEROY par François GEREMY

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Emilie PEROL

Objet: REVISION DE L'ETUDE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT-CHOIX DU BUREAU D'ETUDES - DE 2021 25

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du montant de l'étude que lui a adressée le Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'ISSOIRE, décide de retenir le bureau d'étude **SECAE** pour un montant de 2 000 € H.T.

A ce montant, il convient de rajouter la somme prévisionnelle de 1 800 € H.T. pour la mise à enquête publique ce qui conduit à une dépense globale évaluée à 3 800 € H.T.

Le Conseil Municipal charge le SME de transmettre le dossier au Conseil Départemental afin d'obtenir la subvention correspondante à la réalisation de cette étude.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessous
Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme
Le Maire, Frédéric CHASSARD

Les Adjointes

Les Conseillers

Objet: ACQUISITION DE PARCELLES AU VILLAGE DU CHEIX - DE 2021 26

Monsieur le Maire donne lecture du courrier envoyé à Monsieur JULIEN Albert demeurant à Issoire (63).

Monsieur JULIEN souhaite vendre trois parcelles situées au village du Cheix, Ces parcelles sont situées entre les deux routes départementales au carrefour de la RD 978 en direction de Champeix et la RD 621 en direction de Cotteuge. Ces parcelles sont situées en zone non constructible de la carte communale.

Après en avoir débattu avec les membres du bureau, nous avons fait une offre pour les 3 parcelles suivantes :

ZR 155 pour une superficie de 435m²

ZR 156 pour une superficie de 262m²

ZR 157 pour une superficie de 29m²

d'une superficie totale de 726 m² à 1000,00 € net vendeur.

Monsieur JULIEN Albert nous a informés qu'il acceptait notre offre de prix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présent :

- valide la proposition d'achat des 3 parcelles d'une superficie de 726m² pour la somme de 1000€ net vendeur.
- dit que les frais de notaire sont à la charge de la commune
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour tous documents et signature relatif à cette affaire

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme
Le Maire, Frédéric CHASSARD

Les Adjoints

Les Conseillers

Objet: CLOTURE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PELINDE - DE 2021 27

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération N°016-01-2019 du 03 janvier 2019, le Conseil Municipal avait approuvé la création du budget lotissement Pelinde.

Les opérations de lotissement et vente de terrains étant désormais achevées sur le lotissement Pelinde.

Il est donc proposé de décider la clôture budgétaire et comptable du budget annexe lotissement Pelinde.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de :

- valider la clôture budgétaire et comptable dès ce jour du budget annexe lotissement Pelinde.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme
Le Maire, Frédéric CHASSARD

Les Adjoints

Les Conseillers

Objet: ADHESION A LA MISSION RELATIVE A L'ASSISTANCE RETRAITES EXERCEE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU PUY-DE-COME - DE 2021 28

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 24,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu le décret n° 2007-173 du 7 février 2007 relatif à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2020-28 en date du 30 juin 2020 portant mise en œuvre de la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion au profit des collectivités et établissements affiliés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'adhérer à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- autorise le Maire à signer la convention, jointe en annexe, devant être conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- décide d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité conformément aux modalités prévues dans la convention évoquée ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessous
Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme
Le Maire, Frédéric CHASSARD

Les Adjointes

Les Conseillers

Objet: VOTE VIREMENT DE CREDIT OP. 11 BP ASSAINISSEMENT 2021 - DE 2021 29

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget Assainissement de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2315 - 10008	Installat°, matériel et outillage techni	-787.00	
2315 - 11	Installat°, matériel et outillage techni	787.00	
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépense le supplément de crédit comme indiqué ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme
Le Maire, Frédéric CHASSARD

Les Adjoints

Les Conseillers

Objet: VOTE VIREMENT DE CREDIT BP ASSAINISSEMENT 2021 OPERATION 11 - DE 2021 30

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget Assainissement de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2315 - 10008	Installat°, matériel et outillage techni	-787.00	
21758 - 11	Autres matériel technique (mise à dispo)	787.00	
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépense le supplément de crédit comme indiqué ci-dessus.

CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°29 DU 25/05/2021

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme
Le Maire, Frédéric CHASSARD

Les Adjoints

Les Conseillers

Objet: VALIDATION PROPOSITION FINANCIERE CABINET AMEIL - DE 2021 31

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'extension et aménagement de l'école e Cotteuges.

Le Conseil Municipal avait pris une délibération en date du 14 décembre 2020 pour définir les ordres de priorité des programmes d'investissements 2021.

Le Conseil Municipal a validé en priorité N°1 le projet d'extension de l'école de Cotteuges.

Le Cabinet Denis AMEIL architecte et concepteur de l'école existante a été sollicité afin de nous transmettre une proposition d'honoraires de maîtrise d'oeuvre concernant ce projet.

Le Cabinet AMEIL propose de réaliser la mission pour un montant de 38 000€ HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- ◆ d'approuver la proposition d'honoraires de maîtrise d'oeuvre du Cabinet AMEIL pour un montant de 38000€ HT.
- ◆ autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférent à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme
Le Maire, Frédéric CHASSARD

Les Adjoints

Les Conseillers

Objet: VIREMENT DE CREDIT BP COMMUNE 2021-OPERATION N°16 - DE 2021 32

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget COMMUNE de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2315 - 17	Installat°, matériel et outillage techni	-89.40	
2313 - 16	Constructions	89.40	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépense le supplément de crédit comme indiqué ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme
Le Maire, Frédéric CHASSARD

Les Adjoints

Les Conseillers

Objet: VALIDATION DU DEVIS ENTREPRISE MARTIN -DEMANDE DE SUBVENTION FIC - DE 2021 33

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du fond d'investissement communal la commune peut bénéficier d'une aide financière du département pour les travaux de restauration d'un mur de soutènement.

Pour cela, Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal un devis de l'Enteprise Martin d'un montant de 20 571,00 HT soit 24 685,20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à transmettre le dossier au département afin de demander une subvention dans le cadre du F.I.C.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme
Le Maire, Frédéric CHASSARD

Les Adjoints

Les Conseillers

Objet: TRAVAUX DE REPARATIONS DE VOIRIE CHEMIN DE PRADELLE- VOIRIE LA COUSTOUNE - FONTENILLE ET COTTEUGES. INSCRIPTION AU PLAN DE RELANCE AU TITRE DU FIC 2021 - DE 2021 34

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du plan de relance au titre du FIC 2021, la Commune peut bénéficier d'une aide financière du département pour des travaux de voirie.

Sur la route de Pradelle, la rue de la coustoune , une rue dans Fontenille et la pose d'accodrains dans la traversée de Cotteuges RD621.

Pour cela, Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal une estimation d'un montant de 113 758,50 HT soit 136 510,20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à transmettre le dossier au département afin de demander une subvention dans le cadre du plan de relance au titre du FIC 2021.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme
Le Maire, Frédéric CHASSARD

Les Adjoints

Les Conseillers

Objet: VIREMENT DE CREDIT BP COMMUNE 2021 -OPERATION 100 DIVERS TRAVAUX - DE 2021 35

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget COMMUNE de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2315 - 100	Installat°, matériel et outillage techni	635.00	
2313 - 195	Constructions	-635.00	
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépense le virement de crédit comme indiqué ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme
Le Maire, Frédéric CHASSARD

Les Adjoints

Les Conseillers

Objet: VOTE CREDIT SUPPLEMENTAIRES BP LOTISSEMENT LA GENOUILLADE 2021 - DE 2021 36

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget Lotissement la Genouillade de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
605	Achats matériel, équipements et travaux	3525.00	
7015	Ventes de terrains aménagés		3525.00
TOTAL :		3525.00	3525.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		3525.00	3525.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote les crédits supplémentaires comme indiqué ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme
Le Maire, Frédéric CHASSARD

Les Adjoints

Les Conseillers